

Projet pédagogique

Accueil périscolaire



OXALIS

A compter de
Novembre 2022



Table des matières

Table des matières	1
Préambule	2
Fiche signalétique.....	3
I. Le contexte	3
I.1. L'environnement	3
I.2. Le public accueilli.....	3
I.3. Les locaux	3
a. Matin & soir	3
b. Pause méridienne.....	4
I.4. Les horaires	4
I.5. Les différents temps.....	4
a. L'accueil du matin (7h30 – 8h20)	4
b. Le temps de pause méridienne (11h25 – 13h20).....	4
c. L'accueil du soir (16h25 – 18h30)	6
I.6. Les régimes spécifiques.....	6
I.7. L'équipe pédagogique	6
a) Organisation	6
b) Rôles et missions de chacun	7
I.8. La sécurité	7
a) Plan Vigipirate	7
b) Les repas & goûters.....	7
c) Sécurité physique & morale	8
d) Projet d'accueil individualisé (PAI).....	8
e) Encadrement	9
I.8. Solidarité et développement durable	9
II. Les objectifs.....	9
II.1. Objectifs éducatifs.....	9
II.2. Objectifs Pédagogiques	9

Préambule

Ce projet pédagogique est l'expression des objectifs éducatifs et humains dont l'équipe pédagogique dispose. Ce document permet de définir les axes principaux de nos actions durant ces temps d'accueil périscolaires. Ce document est élaboré en équipe, en réunion ou de manière informelle. Il constitue un document ressource pouvant être amené à évoluer.

L'accueil périscolaire constitue un moyen de garde privilégié pour les familles de la commune, la grande majorité des parents travaillant à l'extérieur du village, dans la métropole Grenobloise. Le service périscolaire du matin, du midi et du soir apparaît comme indispensable pour les usagers de Saint-Paul de Varcès.

Outre ce besoin, l'accueil périscolaire demeure un lieu privilégié pour la socialisation de l'enfant, au même titre que l'école. Au travers d'activités adaptées aux besoins de l'enfant et en accord avec les objectifs pédagogiques, l'animateur est le chef d'orchestre permettant à l'enfant d'évoluer et de s'épanouir collectivement et individuellement, tout au long de l'année.

Fiche signalétique

L'organisateur	Dénomination	Mairie de Saint-Paul de Varces	
	Adresse	Place de l'Église, 38760 Saint-Paul de Varces	
	Téléphone E-mail	04 76 72 81 88 servicejeunesse@saintpauldevarces.fr	
Le centre L'Oxalis Périscolaire	Dénomination	Accueils Périscolaires	
	Adresse	Chemin de l'Alphabet 38760 Saint-Paul de Varces	
	Téléphone	06 84 51 24 49	
	Horaires	Périscolaire matin	7h30 – 8h20
		Pause méridienne	11h25 – 13h20
Périscolaire soir		16h25 – 18h30	

I. Le contexte

I.1. L'environnement

L'accueil périscolaire l'Oxalis est situé sur la commune de Saint-Paul de Varces, dans l'enceinte du groupement scolaire « les Épis d'or », unique école de ce village d'environ 2200 habitants.

I.2. Le public accueilli

Sur les temps de périscolaire du matin nous accueillons en moyenne 60 enfants. Sur le temps de midi, en moyenne nous accueillons 210 enfants, 100 maternelles et 110 élémentaires. Enfin pour le périscolaire du soir, les effectifs sont en moyenne de 90 enfants.

I.3. Les locaux

a. Matin & soir





Afin d'assurer la sécurité de tous, mais également pour respecter le rythme de chacun, les enfants des niveaux maternelles et élémentaires sont répartis dans deux lieux distincts.

	Élémentaires	Maternelles
Lieu d'accueil	Oxalis 1	Oxalis 2
Lieu de goûter	Réfectoire élémentaire Préau côté cour élémentaire en été	Oxalis 2 Préau côté cours maternelle en été
Extérieur	Cour maternelle (côté portail)	Cour élémentaire (côté portail)

Chacun de ces lieux d'accueil disposent de sanitaires cloisonnés à proximité immédiate. L'aménagement des différentes salles permettent un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au

matériel de dessin. Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

b. Pause méridienne

	Élémentaires		Maternelles	
				
Récréation	Cours Oxalis 1 et 2 Cour élémentaire	Préau élémentaire Oxalis 1	Cour maternelle	Salle de motricité et Préau
Lieu de restauration	Réfectoire élémentaire		Réfectoire maternelle (Oxalis 2)	

I.4. Les horaires

L'accueil périscolaire est ouvert lors des périodes scolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les temps suivants :

Avant l'école : de 7h30 à 8h20

Lors de la pause méridienne de 11h25 à 13h20 incluant le temps de restauration

Après l'école : de 16h25 à 18h30

I.5. Les différents temps

a. L'accueil du matin (7h30 – 8h20)

L'accueil périscolaire ouvre ses portes à 7h30. Dès leur entrée, les enfants sont accueillis par les animateurs. Le responsable effectue le suivi des présences et veille à la communication avec les parents. L'accueil des enfants de l'élémentaire s'effectue à l'Oxalis 1 tandis que celui des maternelles est à l'Oxalis 2.

Sur ce temps d'accueil, l'enfant est libre d'occuper son temps comme il le souhaite et à son rythme. Le personnel aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme et prend le temps de discuter avec lui.

L'enfant à un large éventail de matériels à sa disposition :

- Dessins / coloriages
- Jeux de société
- Jeux de construction
- Poupées et peluches

Les enfants sont accompagnés ensuite jusque dans leurs classes. C'est également un moment important durant lequel l'équipe pédagogique relaie l'information provenant des parents aux enseignants.

b. Le temps de pause méridienne (11h25 – 13h20)

Le temps du midi est un temps de repas et de détente pour l'enfant. Malgré tout, il s'agit d'un temps éducatif dont la visée s'oriente autour de trois axes :

- Découvrir de nouvelles saveurs
- Vivre en collectivité
- Pratiquer des activités ludiques

Services des élémentaires

Pour assurer la sécurité et garantir les besoins de chaque enfant, deux services cantine ont été mis en place. Ces deux services sont gérés par roulement de la manière suivante :

	1 ^{er} service (CE1-CE2+APC)	2 nd service (CM1-CM2+APC)
11h25	Restauration	Récréation
12h30	Récréation	Restauration
13h00-13h20	Récréation	Récréation

A 11h25, l'équipe d'animation récupère les enfants inscrits au service de restauration dans les classes pour les accompagner au réfectoire ou en récréation.

Avant d'entrer dans le réfectoire, les enfants se lavent les mains sous la supervision de l'équipe d'animation.

Lorsque des APC sont mises en place durant le temps du midi, celles-ci ont une durée de 30 minutes. A l'issue de cette séance, les enseignants accompagnent les enfants inscrits à la cantine jusqu'aux animateurs. Les enfants déjeunent au 2^{ème} service.

Dans le réfectoire, les enfants sont accueillis par les personnels de cantine. Ceux-ci veillent au service et à la surveillance de ce temps. Ils s'assurent que chaque enfant goûte aux composantes du repas.

A 13h20, heure d'ouverture du portail de l'école, le transfert de responsabilité entre équipe d'animation et enseignants a lieu. Les enseignants doivent être avertis d'un quelconque incident durant le temps de pause méridien. Ces moments d'échange permettent de renforcer le lien de cohésion entre les différents acteurs pédagogiques autour de l'enfant.

Services des maternelles - CP

Ce service est encadré par les ATSEM de l'école. La salle de restauration est située à l'Oxalis 2, permettant ainsi de réaliser deux services.

	1 ^{er} service (PS-MS)	2 nd service (GS-CP)
11h25	Restauration	Récréation
12h30	Récréation	Restauration
13h10-13h20	Récréation	Récréation

Les ATSEM servent et aident les enfants lors de ce repas (découpe, etc..) et veillent à ce que chaque enfant mange convenablement.

Une fois le repas terminé, les enfants sont amenés dans la cour de récréation ou dans la salle de motricité en temps libre.

c. L'accueil du soir (16h25 – 18h30)

Élémentaires

16h25 : Quotidiennement, les feuilles d'inscription sont placées à l'entrée de chaque classe. Avant la sonnerie les enseignants font l'appel de leur classe. Les enfants inscrits rejoignent les animateurs dans le couloir central de l'école où un second pointage est réalisé.

16h35 – 17H : Les enfants s'installent dans le réfectoire pour le goûter (ou sous le préau ou dans la cour en cas de beau temps). Pour responsabiliser les enfants, ils sont chargés de débarrasser leurs tables, une tâche spécifique leur est confiée (lavette sur les tables, ramassage des verres/cuillères).

17h-18h30 : Ouverture du portail du périscolaire aux parents. Pendant ce temps, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, faire leurs devoirs dans un endroit calme et approprié. Si l'animateur favorise l'autonomie de l'enfant dans la réalisation de ses devoirs, il ne s'agit en aucun cas d'un soutien scolaire.

Maternelles

16h25 – 17h : Les animateurs récupèrent les enfants dans leurs classes et les emmènent jusqu'au réfectoire (Oxalis 2) pour goûter.

17h - 18h30 : Ouverture du portail du périscolaire aux parents. Pendant ce temps l'équipe d'animation propose des activités ou jeux adaptés aux enfants.

I.6. Les régimes spécifiques

Les enfants atteints d'une maladie chronique et/ou d'une intolérance ou allergie alimentaire, peuvent être admis à condition de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre les parents, le médecin scolaire et la direction de l'Établissement.

I.7. L'équipe pédagogique

a) Organisation

L'équipe est constituée d'un responsable, d'adjoints, d'animateurs et d'ATSEM.

Le nombre d'enfants étant variable, certaines ATSEM sont présentes sur les temps d'accueils du matin et du soir pour suppléer l'équipe d'animation. La grande majorité de l'équipe travaille à l'année pour la commune.

b) Rôles et missions de chacun

Animateur	Directeur adjoint
<ul style="list-style-type: none">• Accueillir les enfants et les parents. Un animateur se rend disponible pour accueillir et transmettre des informations aux parents• Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.• Encadrer un groupe d'enfants et leur proposer un programme d'activités variées• Participer à la rédaction du projet pédagogique et assurer son application au quotidien.• Animer, construire et maintenir la dynamique de groupe• Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités et dans la vie quotidienne.• Assurer l'organisation matérielle du quotidien.• Participer à des actions de formation.• Faire preuve de bon sens, favoriser le bien-vivre ensemble, être actif et réactif, être enthousiaste, tolérant, savoir se remettre en question, être force de proposition, pratiquer la pédagogie, accompagner l'enfant pour faire et donner l'envie de faire.	<ul style="list-style-type: none">• Est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants ainsi que de son équipe• Veille à la communication avec les parents• Initie le projet pédagogique en lien avec l'équipe d'animation• Gère les stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques)• Assure la circulation de l'information sur la vie de l'accueil. Formation de l'équipe d'animation : mise en place d'un processus de formation continue.• Assure la cohérence entre les activités proposées et les objectifs pédagogiques fixés.• Assure l'autorité dans la démarche éducative

1.8. La sécurité

a) Plan Vigipirate

L'accueil périscolaire met en œuvre toutes les mesures de sécurité afin de se conformer aux directives de l'État dans le cadre de ce plan Vigipirate.

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un protocole lors d'une alerte intrusion mais également de gestes préventifs dont l'équipe pédagogique est garante :

- Fermeture à clef des accès aux cours de récréation et des locaux en dehors des heures d'ouverture
- Présence d'un référent à l'entrée de la structure lors de l'accueil des parents.
- Contrôle et vigilance accrues des abords de l'école, en visuel direct avec les locaux.

b) Les repas & goûters

Les repas et les goûters sont préparés et livrés par un prestataire de services de restauration collective.

Le prestataire assure la sécurité alimentaire de la préparation jusqu'à la livraison (portions, conditionnement, équilibre nutritionnel, respect de la chaîne du froid).

Ces repas sont quotidiennement contrôlés par l'équipe de cantine qui assure la réception, le contrôle, la chauffe jusqu'au service sur le temps du midi. Le prestataire étant à l'origine de la confection des plats, celui-ci est en mesure de conserver une assiette témoin des repas de manière quotidienne.

Les déjeuners sont équilibrés et ont vocation à faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs, tout en favorisant les producteurs locaux et régionaux.

Tous les trimestres une « commission menus » est organisée, rassemblant les services du prestataire, les responsables de structure, les agents de restauration collective, les élus et les parents d'élèves.

Cela permet :

- D'adapter et corriger certains éléments dans les menus que les enfants ont peu appréciés
- De lutter contre le gaspillage alimentaire
- D'assurer une remontée d'information auprès du traiteur (livraisons, évènements, etc....)
- D'échanger avec les structures des autres communes pour améliorer ce temps de cantine.

c) Sécurité physique & morale

Durant les différents temps périscolaires, lors de la prise en charge d'un groupe d'enfants, une « trousse de secours » est systématiquement présente avec les membres de l'équipe pédagogique. Cette pharmacie est vérifiée et complétée de manière hebdomadaire par l'équipe.

Lors d'un accident, selon la gravité, les parents sont immédiatement contactés. Une déclaration d'accident est par la suite complétée.

d) Projet d'accueil individualisé (PAI)¹

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir les informations suivantes :

- les régimes alimentaires à appliquer,
- les conditions des prises de repas,
- les aménagements d'horaires,
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392>

e) Encadrement

L'accueil périscolaire de Saint-Paul de Varces étant organisé dans le cadre d'un projet éducatif Territorial (PEDT et Plan Mercredi), les taux d'encadrements sont fixés à 1 animateur/14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur/18 enfants de plus de 6 ans. *Décret n° 2013-707 du 2 août 2013*

I.8. Solidarité et développement durable

Le groupe scolaire « les Epis d'or » et l'accueil périscolaire / ALSH disposent de bacs à compost. L'utilisation de ces dispositifs doit se faire de manière systématique. Ainsi, en fonction des composantes des repas pouvant être compostées (légumes sans sauce, fruits, etc...), une personne accompagnera un groupe d'enfant afin de déposer les aliments dans les composteurs. C'est un moment privilégié durant lequel l'adulte sensibilise et échange avec l'enfant autour des enjeux environnementaux.

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, un membre de l'équipe d'animation est chargé de lister la quantité de produits alimentaires non cuisinés et non consommée par les enfants. Lorsque la quantité est conséquente, la personne en charge en informe les « Resto du Cœur » pour planifier le don. Ce don ne peut s'effectuer que si l'intégralité des dates de péremption/produits a été reportée sur la feuille de transfert puis signée par les deux partis, marquant le transfert de responsabilité.

II. Les objectifs

II.1. Objectifs éducatifs

Les principaux enjeux du projet éducatif :

Les objectifs sont les suivants :

- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.
- Favoriser l'égalité entre tous les enfants de tout horizon dans un lieu neutre et bienveillant.
- Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

II.2. Objectifs Pédagogiques

- Faciliter la socialisation de l'enfant
- Favoriser l'autonomie et responsabiliser l'enfant
- Développer la confiance
- Faire découvrir aux enfants les acteurs locaux de Saint Paul de Varces

Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
<p>Accompagner l'enfant dans les gestes courants de la vie quotidienne</p> <p>Confier des responsabilités à l'enfant.</p>	<p>Mise en place d'outils permettant de faciliter la compréhension de l'enfant.</p> <p><i>Exemple : Outils permettant aux enfants d'évaluer certaines composantes du repas. Ces évaluations donnent lieu à des discussions lors des commissions menus.</i></p>	<p>Les enfants prennent des initiatives sur les temps de repas, rangement d'activités sportives, récupèrent la liste de classe et l'amènent à l'équipe d'animation.</p>	<p>Une majorité des enfants se portent volontaires durant l'année scolaire.</p>
<p>Mettre en œuvre des actions permettant de faciliter la socialisation</p> <p>Sensibiliser les enfants les à la discriminations et favoriser la mixité.</p>	<p>Proposer une variété d'activités/jeux sportifs collectifs, incitant chaque enfant à coopérer.</p>	<p>Une majorité d'enfants participe à l'activité jusqu'à son terme, l'animateur n'intervient que très peu pour réguler les problèmes de groupe.</p>	<p>Peu d'enfants restent en marge et n'hésitent pas à participer à d'autres activités.</p>
<p>Favoriser la prise d'initiative de l'enfant</p>	<p>Mettre en place des temps d'échanges avec les groupes d'enfants ou chacun peut s'exprimer sur ses envies d'activités. (Top Anim, boîte à idées, baromètre des activités, création de jeux par les enfants et pour les enfants.</p>	<p>Les enfants prennent-ils la parole ? Apportent-ils des idées nouvelles ? Sont-ils plus impliqués durant l'organisation et le déroulement de l'activité ?</p>	<p>90% des enfants communiquent plus facilement sur les temps d'échanges communs et ont réalisé des propositions durant l'année scolaire.</p>

<p>Découvrir les lieux, acteurs locaux de Saint Paul de Varces.</p> <p>Exploiter au maximum les infrastructures locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les enfants dans des projets en partenariat avec des associations sur des évènements ponctuels (ex : Projet Hérisson avec Saint Paul de Varces Nature, visite d'une ferme pédagogique, etc...) -Découvrir et rencontrer les acteurs municipaux indispensables à la vie communale (Mairie, Services Techniques, ...) 	<p>Les enfants sont capables de présenter les différents acteurs locaux et s'impliquent dans les projets proposés.</p>	<p>Les enfants deviennent des acteurs de leur commune et diffusent une dynamique citoyenne.</p>
--	--	--	---